



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 24 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 24 septembre à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Luc OHIER (suppléant de M. Jacques BENARD), Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Pouvoirs : de M. Joël SIELLER à M. Philippe LETOURNEL et de M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Joël SIELLER, Marc HERVE, André LEFEUVRE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR

Assistaient également : Messieurs CHAUVIERE, DECONCHY, et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 14 septembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/09/09 Inscription au schéma départemental des travaux Villejean III

Comité Syndical du 24 septembre 2018

N°18/09/09 Inscription au schéma départemental des travaux Villejean III

Deux tranches de travaux ont déjà été réalisées sur l'usine de Villejean en 2012 et 2017 permettant de reprendre l'ensemble de la filière eau et de traiter l'eau du Meu tout au long de l'année. Or, les eaux du Meu étant plus chargées en matières organiques et en pesticides que celles de la Chèze, la filière boues est plus sollicitée. La filière actuelle qui comprend deux files, même si elle est suffisamment dimensionnée, comprend un certain nombre d'insuffisances (pas séparation totale des deux files, pas de zones de stockage dédiées aux boues déshydratées, exigüité des bâtiments, conditions d'exploitation compliquées,...).

Les travaux proposés correspondent à 3 types :

- Du renouvellement
- De la sécurisation
- De l'amélioration des conditions d'exploitation avec certainement un gain financier

Ces travaux d'un montant de l'ordre de 2M€ n'étant pas inscrits au schéma (non prévus en 2016), le comité doit décider ou non son inscription. Au vu des éléments fournis, il est proposé d'inscrire ces travaux au schéma en précisant que le SMG ne financerait pas le renouvellement et prendrait en charge une partie des autres travaux (servant à la fois à la sécurisation mais aussi améliorant fortement les conditions d'exploitation).

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **INSCRIRE** au schéma départemental les travaux de la filière boues de l'usine de Villejean de la CEBR, dits « Villejean III ».

2°) **PRECISER** que la totalité des dépenses liées à cette opération ne seront pas prises en charge par le SMG35.

3°) **RAPPELER** que le bureau définira le montant exact de prise en charge dans le cadre de l'éligibilité des dossiers étudiée au stade études.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 24 septembre 2018

Le Président,

Auguste FAUVEL

